

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 MARS 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 40

Votants : 73 (dont 33 procurations)

N°25

OBJET :

ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR  
AVENANT N°1 A LA  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT  
AVEC  
L'UNIVERSITE  
CLERMONT  
AUVERGNE DANS  
LE CADRE DE CAP  
2025

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 31 MARS 2021

Publiée ou notifiée

le : 31 MARS 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Pierre BONNET, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Jean-Claude BRAT, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Joseph KUCHNA, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT(jusqu'à la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Romain LOPEZ, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents représentés par son suppléant :

Mme et MM. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE, Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Franck GONZALES, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté et notamment ses compétences supplémentaires liées à l'attractivité du territoire par l'enseignement supérieur,

**Vu** la délibération n°27 du Conseil Communautaire du 5 décembre 2019, approuvant la convention de partenariat avec l'Université de Clermont Auvergne visant la mise en place du CITY LAB de Vichy,

**Considérant** la nécessité de préciser les modalités financières de la convention signée,

**Considérant** le projet d'avenant à la convention de partenariat, annexée à la présente délibération,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 4 mars 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





I-SITE

CLERMONT AUVERGNE



VICHYCOMMUNAUTÉ



UNIVERSITÉ  
Clermont  
Auvergne

---

**AVENANT N°1  
A LA  
CONVENTION  
TERRITORIALE  
PARTENARIALE**

---

**I-SITE CAP 20-  
25**

---

**Janvier 2021**

---

ISITE\_VALORISATION\_2021\_006\_ Convention Territoriale partenariale entre la Communauté  
d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE et l'UCA\_V1

---

ENTRE :

La Communauté d'agglomération Vichy Communauté  
Sise, 9 place Charles de Gaulle 03200 Vichy  
représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, dûment autorisé à signer le présent  
avenant par délibération du 3 décembre 2020,

ET

**L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Etablissement Public Expérimental (EPE)

inscrit sous le numéro Siret 130 028 061 00013, code APE 8542Z

ayant son siège : 49 boulevard François Mitterrand

CS 60032

63 001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Ici représenté par : **Monsieur Mathias BERNARD**

En sa qualité de Président Provisoire dûment habilité

ci-après dénommée UCA

Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, en son titre III, élargissant le champ des compétences obligatoires des EPCI à fiscalité propre en matière de développement économique

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L 1111-9 II-8° : « La région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives .../... au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. »

Vu les statuts de l'E.P.E. UCA,

Vu la Convention Attributive d'Aide de l'A.N.R. (Agence Nationale de la Recherche) N° ANR -16-IDEX-0001 signée le 29 décembre 2017,

Vu la Convention ISITE\_Valorisation\_2019\_048\_Convention territoriale partenariale entre la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et l'U.C.A. signée le 6 février 2020

Préambule :

La convention de partenariat a été signée le 6 février 2020 et prévoyait les modalités générales de collaboration entre la Communauté d'agglomération Vichy Communauté et l'Université Clermont Auvergne, afin de contribuer au développement de la formation supérieure, de la recherche et de l'innovation scientifique et économique.

Il convient de préciser les modalités financières d'exécution de ladite convention.

## Article 1 : Objet de l'avenant

---

Le présent avenant vise à clarifier les modalités financières de la convention signée en février 2020. Les modalités financières prévues à l'article 3 de la convention sont remplacées par celles décrites à l'article 2 du présent avenant.

## Article 2 : Modalités financières

---

L'article 3 de la convention, relatif aux modalités financières, est désormais rédigé comme suit :

« Conformément à sa lettre de soutien en date du 26 avril 2018, Vichy Communauté s'engage à soutenir le déploiement du projet CAP 20-25 sur son territoire, et à mobiliser pour cela au moins 2 millions d'euros sur 3 ans, directement ou via des partenaires avec lesquels elle pourra conventionner.

L'UCA quant à elle, s'engage à affecter les moyens humains nécessaires au déploiement du projet CAP 20-25 sur le territoire de Vichy Communauté, au moins à hauteur de 200 000 € sur 3 ans.

Le budget prévisionnel figurant en annexe récapitule les engagements réciproques de l'UCA et de Vichy Communauté, ainsi que la ventilation prévisionnelle des moyens mobilisés.

Lorsqu'il s'agira de cofinancement de certains postes déployés au sein de l'UCA, Vichy Communauté versera sa contribution de façon annuelle, en décembre de chaque année, sur la base d'un état récapitulatif des salaires versés, ainsi que d'un bilan des actions menées. Après validation des pièces justificatives par les services de Vichy Communauté, le mandatement sera effectué sur le compte de l'agent comptable de l'UCA :

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	63000	00001005238	48	TPCLERMONT F

L'UCA s'engage à transmettre à la Communauté d'agglomération Vichy Communauté avant le 31 décembre 2022 l'état récapitulatif global des dépenses réalisées sur la durée totale du projet dûment certifié tel que défini dans l'article 1 de la présente convention, visé par l'Agent comptable de l'UCA, et d'un rapport final de présentation des travaux développés dans le cadre du projet.

De même, Vichy Communauté s'engage à transmettre à l'UCA avant le 31/12/2022, l'état récapitulatif des dépenses qu'elle a engagée dans le cadre de la mise en œuvre du projet. »

## Article 3

---

Tous les autres articles de la convention signée le 6 février 2020, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangés.

Fait en 2 exemplaires originaux,

Clermont-Ferrand, le  
Pour l'Établissement Public Expérimental  
Université Clermont Auvergne

Vichy, le  
Pour la Communauté d'agglomération  
Vichy Communauté

Le Président Provisoire

Le Président,

Mathias BERNARD

Frédéric AGUILERA

ANNEXE FINANCIERE RELATIVE AU DEPLOIEMENT DU CITY LAB DE VICHY				
	descriptif des dépenses	agglo	UCA	autres
inciter à la pratique d'activités physiques par des infrastructures et équipements sportifs connectés	équipements connectés	150 000,00 €		
	vélos bureaux		2 264,00 €	2 264,00 €
mesurer l'impact des programmes d'activités par la collecte de données via des capteurs	implantation de capteurs sur des équipements existants	20 000,00 €		
	achat de dispositifs innovants de mesure	30 000,00 €		
mettre en œuvre des actions de sensibilisation et des animations d'activités physiques	ETAPS, MNS, animateurs CLSH	490 000,00 €		
	actions spécifiques QPV	14 400,00 €		
mise en place et animation d'une maison de la santé	aménagement de la maison de la santé			1 000 000,00 €
	recrutement d'un animateur	78 000,00 €		
tiers lieu dédié à l'innovation en matière de sport, handicap et santé	aménagement du fab lab dans l'Atrium	148 000,00 €		
	animation du fab lab	180 000,00 €		
soutien à la formation et la recherche	investissements au pôle universitaire	86 000,00 €		
	fonctionnement du pôle universitaire hors resto U	210 000,00 €		
	2 masters	3 500,00 €	3 500,00 €	
	thesard (25%)		25 000,00 €	
	post doctorant ingénieur de recherche	135 000,00 €		
	temps encadrement et travaux recherche permanents		160 000,00 €	
	fonctionnement	7 000,00 €	10 000,00 €	
communication	1/2 ETP pour communiquer sur le city lab	50 000,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 601 900,00 €</b>	<b>200 764,00 €</b>	<b>1 002 264,00 €</b>

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 25 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/03/2021

Objet de l'acte : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE DANS LE  
CADRE DE CAP 2025

.....  
Date de décision: 04/03/2021

Date de réception de l'accusé 31/03/2021

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 04MARS2021\_25

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210304-04MARS2021\_25-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .1

Domaines de competences par themes

Enseignement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 25.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20210304-04MARS2021\_25-DE-1-  
1\_1.pdf )